



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

108-109 | 2007

Anthropologues à durée déterminée / Peurs collectives / Regards sur les banlieues en crises

Être ethnologue et hors-statut

vers une réelle valeur ajoutée ?

Being an Ethnologist and Without Status (Hors-Statut): Towards a Real Added Value ?

Noël Jouenne



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/1022>

DOI : 10.4000/jda.1022

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007

Pagination : 69-85

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Noël Jouenne, « Être ethnologue et hors-statut », *Journal des anthropologues* [En ligne], 108-109 | 2007, mis en ligne le 17 novembre 2010, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/1022> ; DOI : 10.4000/jda.1022

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.

Journal des anthropologues

Être ethnologue et hors-statut

vers une réelle valeur ajoutée ?

Being an Ethnologist and Without Status (Hors-Statut): Towards a Real Added Value ?

Noël Jouenne

- 1 En entrant dans le XXI^e siècle, l'ethnologie, encore affublée dans les mémoires des oripeaux du colonialisme, entame-t-elle une descente dans les profondeurs de l'oubli, ou traverse-t-elle une sombre période dans le vaste monde des mutations sociales et techniques ? Nous pencherons pour la deuxième proposition. Être « hors-statut » signifie être titulaire d'un doctorat et n'avoir de poste ni en université ni dans une institution publique ou privée de recherche. Cette catégorie évaluée grossièrement à plusieurs centaines de personnes pour le seul statut d'ethnologue fait partie de la grande catégorie des « chercheurs précaires¹ ». À partir de cette situation, l'ethnologue, tout comme la plupart des titulaires de doctorat en sciences humaines ou sociales, se voit contraint un jour ou l'autre de poursuivre son chemin hors de sa discipline. Aimer son métier ne suffit pas pour engager sa vie et celle de sa famille dans des impasses. Cela étant, le chercheur « hors-statut » sous contrat est-il un « sous-chercheur » ou est-il, de par son statut et ses compétences, en possession d'une réelle valeur ajoutée ? À travers un parcours atypique comme il en est, je souhaiterais dresser un bilan afin de mesurer l'apport de ma discipline. Dans le domaine qui m'occupe, il sera question d'une association, de collectivités territoriales, d'un office public d'HLM et du monde des musées.

Aimer son métier et le défendre

- 2 Mon parcours s'inscrit dans le présent contexte socio-économique où les profondes mutations vécues depuis une trentaine d'années ont fait sortir le métier d'ethnologue des rangs de l'Université ou de la recherche publique pour rejoindre ceux de l'entreprise ou des secteurs associatifs marqués par le social, le culturel ou l'économique (deux termes souvent liés). Cela ne va pas de soi, et l'arrivée de cette nouvelle profession dans le champ économique restreint et soumis à la concurrence ne permet pas le plein épanouissement

du métier d'ethnologue « hors-statut », notamment à cause de la précarité de la situation de chercheur contractuel (salarié ou libéral). En sciences sociales, mais ce n'est pas une exclusivité, certains chercheurs sont confrontés à la problématique du travailleur pauvre que l'on rencontre dans nos sociétés depuis les années 1990 (Jouenne, 2005a). Car « faire son trou » est une affaire de réseau comme une affaire de temps.

- 3 Je ne souhaite pas tirer de mon expérience une ligne de conduite générale, mais il apparaît intéressant de pouvoir raconter ce parcours afin de pointer, à travers une expérience individuelle et singulière, les traits communs à la plupart des chercheurs dans ma situation. Autant que je puisse le savoir, la notion de chercheur « hors-statut » émane du CNRS pour qui un chercheur titulaire du doctorat n'ayant de poste ni à l'Université ni au CNRS est considéré comme tel. Être dans cette catégorie prouve que l'on a accédé au rang de docteur et que l'institution témoigne déjà d'une certaine reconnaissance.
- 4 Aujourd'hui, c'est avec ce bagage que je voyage dans l'espace de nos contrées nationales, de contrat en contrat, souvent interrompu par une période de chômage. Celle-ci peut durer jusqu'à l'épuisement des allocations. Bien des aspects sont différents par rapport à nos prédécesseurs, tant dans leurs objets d'études que face à une restitution d'enquête, qui s'effectue parfois sans filet devant un parterre d'administrateurs plus soucieux de mesurer le coût horaire de l'étude que son intérêt intellectuel ou même son impact. Malgré cela, il n'a jamais été pour moi question de mener une carrière autre qu'en anthropologie urbaine. Je m'intéresse à la société dans laquelle je vis et j'ai grandi. Si comme le prétend Michel Agier, « c'est l'enquête de terrain qui fonde la profession » (2004), alors je me retrouve participer à l'aventure ethnologique en France. Ceci dit, j'ai appris aux côtés d'anthropologues urbains qu'une ethnographie de la France était possible, voire souhaitable, et même indispensable. Mettons de côté un discours nationaliste qui n'est pas à propos ici. Je n'exerce pas une ethnologie de la France par souci nationaliste, mais parce qu'étant né en banlieue parisienne, j'ai grandi à l'ombre des cités et d'un exotisme que je souhaite aujourd'hui comprendre. Voyons ce parcours.
- 5 Titulaire d'une thèse de doctorat en anthropologie sociale en 1997, dont la problématique était axée sur les personnes sans domicile fixe, au sein d'une plus large problématique sur l'étude du vagabondage, je n'ai pas poursuivi cette voie au titre d'une professionnalisation, compte tenu, notamment, des conditions d'accès aux métiers liés à la pauvreté, gardés par les tenants d'une certaine idéologie². Sans vouloir entrer dans un débat sans fond, la problématique des sans-logis telle que j'ai pu la développer (Jouenne, 1997) ne fait pas l'unanimité en France. Il existe différents courants de pensée qui vont à l'encontre d'une vision du pauvre établie sous la forme des rapports de domination. Le débat dominant, qui s'est renforcé aujourd'hui, portait alors sur l'idée selon laquelle le SDF est responsable de sa situation. Il n'était pas possible d'accéder à un poste, même si, durant mon séjour dans le Nord de la France j'ai eu l'occasion, à titre bénévole, de participer à la mise en place d'une structure de type « samu social ».
- 6 Par conséquent, j'ai commencé à faire de l'ethnologie sous contrat, comme salarié, dans la foulée de ma thèse de doctorat. Mais avant cela, l'étiquette d'ethnologue me collait déjà à la peau, et j'étais parfois convoqué au titre d'ethnologue pour diverses raisons, comme lors d'un atelier de réflexion sur la création d'un musée de la douane, ou durant mon terrain de thèse, convoqué par un journaliste au titre d'expert... Aussi, quelques personnes font de l'ethnologie leur métier – parfois même en exercice libéral – sans pour autant posséder un doctorat. Cela ajoute à la catégorie des chercheurs précaires et à la

confusion dans l'exercice d'une profession non reconnue d'un point de vue statutaire. À partir de quand est-on ethnologue ?

- 7 Plus généralement et d'après ce que j'ai pu observer, le statut d'ethnologue dans l'espace public s'acquiert dès la licence quand ce n'est pas après un simple stage. Les journaux locaux relatent avec une simplification déconcertante le travail d'ethnologues qui ne sont ni diplômés ni reconnus par la communauté scientifique, mais qui, au niveau local, acquièrent une sorte de prestige les faisant passer pour des ethnologues. Du reste, l'expérience aidant, un ethnologue sans diplôme peut parfaitement produire de bonnes enquêtes, mais ce n'est pas toujours le cas. Ce qui est gênant, c'est que la concurrence et l'absence d'une reconnaissance statutaire conduisent à dévaloriser le travail ethnographique ou ethnologique, ce qui aboutit parfois à la formation de petits groupes d'ethnologues en herbe qui effectuent des collectes de terrain sous l'œil d'un animateur du patrimoine sans la moindre idée d'une méthode ou d'une démarche. Cette usurpation de titre a pour conséquence une disqualification du métier et fait naître l'idée que cette discipline est à la portée de tous. Alors on voit fleurir des projets municipaux parlant de mémoire urbaine, de mémoire rurale ou d'écomusée. Même si la mémoire n'est pas l'exclusivité des ethnologues (ou des historiens), il n'empêche que les enjeux qui cernent ces aspects dans les projets liés notamment à la cohésion sociale doivent faire l'objet d'une attention particulière car l'ethnologie y a sa place. Pour autant, elle n'est pas acquise ni légitimée d'avance (Sellam, 2005).

De l'immersion en terrain sensible

- 8 Ma thèse n'a aucun rapport avec la mission qui m'était confiée au sein du musée des Beaux-arts et de la dentelle de Calais, et qui consistait à mener une étude sur les savoir-faire des ouvriers et des patrons de l'industrie dentellière. Le but était de participer à la création d'un musée de la dentelle, dont l'origine remonte au milieu du XIX^e siècle.
- 9 Durant près de trois ans, j'ai mené une recherche dans une dizaine d'entreprises (représentant un millier de personnes), auprès des ouvriers et des ouvrières, en contact permanent avec les patrons de cette industrie, eux-mêmes partie prenante dans la création du musée, et membres de l'association qui m'employait. Ce travail a donné lieu à plusieurs publications (Jouenne, 2001, 2002, 2003). À ce titre, il faut souligner le rôle important des musées qui, puisqu'il s'agit d'une de leurs missions, facilitent la valorisation des travaux de recherche, chose que l'on obtient plus rarement dans les autres secteurs d'activité, comme l'entreprise. Outre le caractère « flatteur » d'une valorisation, la publication est nécessaire puisque c'est elle qui assoie la reconnaissance et la professionnalisation en termes de savoir-faire, d'expérience et de terrain.
- 10 Reste que cet idéal n'est pas toujours atteint. Inutile de préciser que des tensions assez fortes émanaient des différents partenaires économiques et politiques liés au musée, et que malgré tout, je me devais d'effectuer avec le plus de neutralité possible, un travail ethnographique dans un contexte de dégraissage permanent et d'enjeux économiques. Par exemple, il était difficile de montrer l'intérêt des métiers de la dentelle alors que chaque mois plusieurs dizaines d'ouvriers étaient licenciés. Le musée se devait de donner une image positive et radieuse en masquant une réalité trop proche. J'avais, par exemple, produit une plaquette destinée au grand public et dans laquelle le chiffre d'affaires de

l'industrie et le nombre de salariés étaient toujours majorés. Cela ne coïncidait pas avec l'idée que je me faisais de la diffusion de l'information, mais cette forme d'autocensure, qui m'était imposée, n'était qu'une petite partie des contraintes liées aux enjeux politiques et économiques autour d'un musée en création. Les rapports avec le conservateur étaient autrement plus complexes, et sans l'appui de la majorité des membres du bureau de l'association, mon travail serait devenu invivable. Nous tombions là dans une dimension qui affleure le harcèlement moral, et que j'ai pu rencontrer à différentes reprises dans le monde des musées (Jouenne, 2003).

- 11 L'implication du chercheur dans son terrain est une réalité dont on ne peut se défaire. Elle doit prendre en compte les réalités sociopolitiques qui ont conduit le chercheur à mener son enquête. Tout est affaire de financements et de cofinancements, dans un mariage d'allégeances et de réseaux. L'argent est la principale source d'enjeu et de pouvoir. Alors que le chercheur institutionnel (CNRS, INRA, INSERM, Université, etc.) effectue son travail dans un cadre institutionnel lui conférant une certaine autonomie de pensée, même si des pressions intellectuelles existent³, le chercheur contractuel ne peut se défaire des enjeux locaux, qu'il doit en permanence pouvoir identifier s'il veut pérenniser sa situation précaire. Ceci tient au fait que le financement de la recherche contractuelle est issu des caisses de la collectivité, et que le terrain se déroule sur son aire géographique. Il en est tout autant dans le cadre d'une recherche en entreprise. Qui plus est, l'argent étant au centre des enjeux, la recherche fondamentale est parfois exclue, remplacée par une demande d'application, de recettes, de solutions.
- 12 Malgré tout, j'ai trouvé une certaine autonomie dans mon travail et la restitution des travaux. Mais cela ne peut se faire qu'à partir de la constitution de groupes d'adhésion et d'alliances de terrain. Le chercheur n'agit pas seul. Il collecte le savoir des autres pour en faire son moyen d'existence. Les autres jouent de cette situation qu'ils savent entretenir dans un jeu parfois pervers, parfois amical et coopératif. Cette autonomie se gagne dès la rédaction du contrat de travail qui lie le chercheur à son employeur. Au fil de mes contrats, j'ai sans cesse réajusté les articles de mes contrats de travail me permettant d'utiliser mes matériaux et de les valoriser, soit à travers des communications, soit par des publications. Ainsi, il est toujours plus facile de faire préciser dans un contrat de travail que le chercheur est propriétaire de sa collecte et que la valorisation des travaux est encouragée, à condition toutefois que soit mentionné le cadre de l'étude. C'est ainsi que j'ai pu participer à plusieurs colloques qui m'ont conduit à rédiger des articles ou des ouvrages. Cela me permet d'utiliser une partie de mon temps salarié pour rédiger des articles et des communications. Ce sentiment de liberté offre une sérénité de travail d'autant plus importante lorsque la recherche conduit à des conclusions inattendues ou contraires aux attentes. À cet égard je mentionnerai une communication ayant pour titre « contrôle d'identité : Le Corbusier à Firminy », qui n'est pas à proprement parler un acte de communion avec la municipalité UMP *appelouse*⁴.
- 13 Dans cette optique, je dois mentionner la position de l'Office public d'HLM qui a financé l'intégralité d'une deuxième phase de recherche, en me laissant toute latitude pour valoriser mon travail. Cette « liberté », assez remarquable, aura pour conséquence un repli des institutions (OPHLM et municipalité) au moment de la publication de mon livre. Cela s'est concrétisé par l'absence de toute référence me concernant dans les pages Internet consacrées au patrimoine Le Corbusier de la ville, par l'absence de mon livre lors d'une exposition à l'école maternelle Le Corbusier (qui dans le même temps conviait un autre auteur à venir signer le sien), alors qu'à l'occasion du 40e anniversaire de la mort de

Le Corbusier, François Chaslin consacrait son émission sur France Culture, en citant, entre autre, mon ouvrage⁵.

- 14 Cette expérience est l'aboutissement de mon deuxième terrain d'enquête qui était un immeuble collectif construit par Le Corbusier à la fin des années 1960, à Firminy. Il s'agissait d'une toute autre recherche, qui était liée à une possibilité de financement. Faut-il le souligner, les services de la DRAC (Direction départementale des affaires culturelles), seuls partenaires ethnologiques dans quelques régions, ne m'ont été d'aucun secours. Cela n'est pas vrai dans toutes les régions où il existe des ethnologues régionaux efficaces et impartiaux. Il ne s'agit pas pour moi de tenir des propos diffamatoires, mais simplement d'exposer ma vision des choses à l'aune des difficultés rencontrées depuis mon arrivée en Haute-Loire. Non seulement les crédits de la DRAC Rhône-Alpes sont inexistant, mais en plus, il est nécessaire de recueillir l'assentiment de l'ethnologue régional pour pouvoir passer la première barrière lors des demandes de financement. À plusieurs reprises, j'ai produit des réponses à des appels d'offres de la Mission du patrimoine ethnologique, et ce n'est qu'en contournant la DRAC Rhône-Alpes que mon dossier est arrivé à Paris. Outre celui concernant les espaces collectifs à Firminy, j'ai produit plusieurs propositions de recherche dont une sur le site de l'architecte Jean Renaudie à Givors, qui sont restées sans suite.
- 15 La difficulté en matière de recherche contractuelle est d'abord de trouver des alliés capables d'entrouvrir les portes des financeurs puis de pérenniser l'objet de recherche. La plupart du temps, les financeurs n'autorisent au mieux qu'une année de recherche, parfois deux. Mais la tendance se porte généralement sur des contrats de six mois, voire de quatre mois (Gaboriau, 2002). Il m'a même été proposé deux contrats de trois mois entrecoupés d'un mois de chômage. Ces durées incompatibles avec la démarche ethnologique sont le fruit de la loi du marché, concurrencée par des « agences » de sciences sociales qui prétendent pouvoir mener une enquête sur de très courts termes. Bardé de diplômes et d'un outillage hors du temps, l'ethnologue se trouve confronté à une demande toujours plus pressante, souvent ancrée à une finalité utilitaire. Il doit produire des résultats avant même d'avoir effectué son terrain. De plus, le temps consacré à la lecture est considéré comme du temps perdu. Sans l'effort continu de la communauté des anthropologues, il est à craindre qu'une ethnologie du monde moderne sous forme contractuelle ne puisse perdurer encore bien longtemps, rejoignant le prêt-à-penser, voire le prêt-à-agir. La recherche effectuée pour le compte d'une collectivité territoriale est établie dans un agenda rempli en fonction des échéances électorales. S'il est normal que le fruit d'un travail d'enquête puisse profiter à son financeur, il doit tenir compte du rythme et des contraintes liées au terrain, comme la mise en confiance des informateurs par exemple. La durée n'est pas un effet de style, c'est d'elle que dépend la qualité des matériaux collectés. Comment faire comprendre que si le temps, c'est de l'argent, c'est aussi le socle du travail de recherche ?
- 16 Les financeurs sont la plupart du temps membres de conseils d'administrations ou d'instances décisionnelles (comité de pilotage). Le chercheur n'a aucune idée de ce qui s'y passe, ni de la manière dont sont traités les dossiers. Mon terrain *appelouse* m'a permis de préciser cet aspect des choses. Dans le meilleur des cas, l'administrateur aura lu *Tristes tropiques*, au pire, il imagine voir entrer un individu vêtu d'un casque colonial et d'un bermuda (ce qui est parfois pas si éloigné de la réalité !). L'ethnologue est une bête étrange. Parfois il fait peur au point qu'un projet de collecte de la mémoire se voit refusé par les financeurs qui appréhendent les résultats. Pour ma part, j'ai pu bénéficier du

soutien des dieux, grâce au soutien du directeur de l'office d'HLM qui avait lu *On est tous dans le brouillard* de Colette Pétonnet, ouvrage consulté, entre autres, par toute une génération de travailleurs sociaux. De plus, j'avais à l'époque l'assentiment d'un conseiller municipal, architecte et spécialiste de Le Corbusier de surcroît. Ces éléments réunis jouaient comme des atouts pour faciliter mon entrée dans ce terrain lié à des enjeux politiques complexes. Avoir un allié est un gage de réussite pour peu qu'il soit établi à un poste-clé.

- 17 Je me souviens d'une réunion où j'avais été convié et où il était question de monter le budget nécessaire à la deuxième phase de ma recherche. Alors qu'il manquait 8 000 euro, l'un des membres présents a pianoté sur son téléphone portable le numéro d'un directeur institutionnel, lequel, cinq minutes plus tard, offrait la somme dans cette simplicité des décisions entre gens de pouvoir. L'argent n'a finalement pas été versé, mais cela témoigne en toute dérision, de l'écart considérable entre la rédaction d'une réponse à un appel d'offres, l'argumentation floue des interlocuteurs-tampons assurant qu'il n'y a plus d'argent, et le réel pouvoir décisionnel. Que valent alors les appels d'offres ?

Ah ! Les contingences de la vie

- 18 Cette recherche avait été initiée suite à un appel d'offres de la Mission du patrimoine ethnologique, instance qui connut ses heures de gloire au début des années 1980, et qui malheureusement a vu son budget se réduire telle une peau de chagrin ces dernières années. Pour autant, l'institution invitait à mobiliser l'énergie intellectuelle autour de projets liés à l'étude des rapports sociaux dans les espaces communs. Dans un premier temps, ma réponse n'a pas été retenue, mais j'ai pu rejoindre une autre équipe qui se proposait de travailler sur un autre immeuble du même architecte. Sans le soutien et le réseau d'interconnaissances de la directrice de ce projet, nous n'aurions pas pu mener cette recherche à bien.
- 19 De toute l'équipe, j'étais le seul hors-statut et contractuel. C'est-à-dire que mes moyens de vie dépendaient de ce contrat. Cette question est centrale lorsque l'on s'associe avec des chercheurs institutionnels, car j'ai pu me rendre compte assez rapidement que pour eux cette question semblait accessoire, voire futile. Il y a une réelle concurrence sur le marché de la recherche contractuelle avec des chercheurs en position dominante grâce à leur statut et leur réseau. À mon sens, le financement n'a pas été réparti de manière équitable, et ce n'est qu'au prix d'efforts et d'une démarche personnelle que j'ai pu dépasser le projet d'équipe en trouvant les moyens de poursuivre cette recherche seul. Outre le fait d'une incompatibilité entre les outils conceptuels mis en œuvre par l'équipe, basés notamment sur l'outillage sociologique quantitatif, j'étais réduit à m'accorder seul à une vision différente de la démarche ethnologique. Il n'est pas vrai de dire que la sociologie et l'ethnologie sont des disciplines semblables. Parmi les points de désaccord, je citerai celui de faire effectuer les entretiens par des tiers, et de faire effectuer le travail de transcription par d'autres. L'ethnologue est au contraire un artisan et il me semble primordial qu'il effectue lui-même toute la chaîne qui va de la collecte à l'analyse des données.
- 20 Même si le travail en équipe reste une dimension importante dans la recherche – et de plus en plus souvent souhaitée dans les appels d'offres –, les mariages d'argent, comme il en fut dans ce cas, ne sont pas les mariages les plus heureux. Ils impliquent et imposent des concessions, d'où il ressort des tensions qui peuvent s'avérer néfastes dans la

conduite du projet lui-même. Les rapports de domination étant toujours dirigés du « patron » vers le contractuel, il est impératif de concevoir des zones de liberté sans lesquelles le travail aimé devient contraintes.

- 21 Aux termes d'une première année de recherche, j'ai été en proie à une période de chômage qui a débouché sur une nouvelle période de terrain, suite à un financement autonome de l'organisme public. Comme j'ai pu le préciser plus haut, j'ai pu poursuivre ma recherche et développer une problématique personnelle dans un esprit de liberté rarement à l'œuvre en recherche contractuelle. Parallèlement, j'ai utilisé une partie de ma période sans emploi pour finaliser la rédaction d'un ouvrage paru à la fin de mon second contrat (Jouenne, 2005b). Cet autre élément de la recherche est fondamental. Outre la restitution du travail sous forme de rapports, la publication ou le colloque sont les seuls éléments concourant à « professionnaliser » le chercheur « hors-statut ».

Du réseau d'interconnaissances au savoir-faire

- 22 Trop souvent, les chercheurs précaires négligent cet aspect des choses ou ne préservent pas un temps suffisant pour la valorisation de leur travail qui passe par l'établissement d'articles, d'ouvrages ou de communications orales. Cela est renforcé par la carence de l'information (appels à communication, annonce de colloque), liée à un réseau insuffisamment solide et à une concurrence entre chercheurs. Il est difficile d'obtenir des dates sur les appels à colloque, ce qui rend finalement plus simple la publication individuelle. Combien de fois se retrouve-t-on face à un appel à communication hors délais ? Aujourd'hui, l'internet permet partiellement de contourner ce problème, notamment grâce au site Calenda.org qui organise la diffusion des événements en sciences sociales. Être dans les petits papiers reste le meilleur moyen d'être informé à temps, et cela pour une raison plus importante encore.
- 23 Il est bien évident qu'aucun administrateur ne lira l'article paru dans le *Journal des anthropologues*. Pour autant, l'information entre pairs apportera un poids symbolique non négligeable dans le renforcement du réseau d'interconnaissances dont l'impact n'est pas à négliger. Dans un des mes contrats, je me suis rendu compte que des liens amicaux ou téléphoniques avaient permis de rehausser mon image aux yeux de quelques administrateurs. Bien plus qu'une ligne dans un *curriculum vitae*, une phrase du type : « Tu peux avoir confiance en lui » ouvre plus facilement les portes qu'aucun livre ne saurait faire. Or, cette confiance est, pour une part, le résultat du travail de valorisation des recherches et de leurs acceptations par les membres de la communauté scientifique.
- 24 Ce n'est donc qu'au prix d'efforts se combinant entre eux qu'il est possible d'aboutir à une professionnalisation poussée dans le domaine de la multitude des terrains d'enquête. C'est une particularité du travail sous contrat que ne connaissent pas la plupart des chercheurs statutaires capables de consacrer dix ou quinze ans sur un même terrain. Ici, vingt-quatre mois est un maximum, plus souvent six. Perçue comme une faiblesse, cette nouvelle donne doit être organisée en avantage. Les économistes parlent de valeur ajoutée. Chaque nouveau terrain, qu'il soit inscrit dans le cadre d'une recherche sous contrat ou d'une ingénierie, contribue à accroître le savoir et le savoir-faire du praticien. L'ethnologue « hors-statut » finit par être détenteur d'une multitude de compétences dans des domaines variés.

- 25 En l'espace de huit ans, je suis ainsi passé de l'étude des personnes sans logis (à Paris et en Haute-Loire), au monde dentellier (entre Calais et Nottingham), au monde industriel de la forge (à Pont-Salomon), à l'étude des pratiques sociales en habitat collectif (à Firminy), aux pratiques dans les espaces urbains (à Firminy-Vert), à l'étude des travailleurs pauvres (en Rhône-Alpes), et aujourd'hui à l'étude des incivilités et de l'insécurité dans l'espace public (en Haute-Loire). Un rapide bilan montre que les échelles de mes différents terrains ont un rayon d'action compris entre l'immeuble collectif et la région. Ce contraste nécessite une démarche adaptée et aboutit à la construction d'une méthode forcément différente. Ces multiples terrains ne permettent pas de prétendre à une spécialisation approfondie dans chaque domaine – le temps manque –, mais offrent les compétences d'un regard distancié dans le temps et dans l'espace ethnologique. La difficulté est alors de savoir faire émerger de cet ensemble les éléments témoignant d'une réelle valeur ajoutée, dont on a vu qu'elle passe également par une reconnaissance.
- 26 Il est d'autant plus difficile de faire carrière comme ethnologue que le statut reste précaire, même si l'on dispose du soutien moral et intellectuel d'un laboratoire de recherche. Cette étiquette peut être à double tranchant, lorsque par exemple, le malentendu s'installe (consciemment ou non) et que d'aucuns pensent qu'être membre du CNRS équivaut à être salarié du CNRS. Alors la confrontation se perd dans l'incompréhension des collectivités territoriales pour qui l'un ne va pas sans l'autre. La qualité de « hors-statut » est rarement perçue avec un degré de connaissance suffisant. Il faut alors inlassablement expliquer. J'ai parfois pu utiliser les médias locaux comme vecteur d'information. Du reste, le laboratoire dont je dépends a réfléchi à la réalisation d'une plaquette qui permet l'identification et la reconnaissance scientifique. Cela s'inscrit dans une démarche liée à la résorption des chercheurs précaires⁶. Une autre dimension contribuant à la professionnalisation du chercheur contractuel « hors-statut » est la médiatisation de son travail via le journal local.
- 27 La presse locale est plus ou moins rapidement mise au courant de la présence de l'ethnologue sur son territoire. Immanquablement, il arrive un jour où un journaliste souhaite faire un article ou un reportage télévisuel sur l'ethnologue. Dans mes terrains, et même durant ma thèse, j'ai eu droit à ce passage obligé qui ne doit être ni minoré ni ignoré. Pouvoir s'exprimer via la presse locale est une occasion de mener à bien un travail intellectuel et pédagogique, même si le résultat est souvent décevant ou inattendu. Il est hors de question de vouloir contrôler un tant soit peu la parole publique. Pareillement, il n'est pas possible d'envisager ce qu'elle produit dans la tête des gens que l'on côtoie au quotidien. Avoir sa photo dans un journal local ou passer au *journal de 19 heures* c'est obtenir une certaine reconnaissance de la part du local. Pour la plupart des gens, c'est accéder à un niveau supérieur de la société. Lors de la parution de mon ouvrage sur les habitants d'un immeuble collectif, j'ai eu droit à une pleine page dans un journal tiré sur tout un département. Localement, les gens en ont déduit que j'étais devenu riche – fantasme du monde populaire. Et j'ai dû essayer certaines remarques, allusions et sous-entendus qui renvoyaient à une incompréhension entre le fait de publier un ouvrage de sciences sociales et celui de pouvoir en vivre.

Pour conclure

- 28 Comme on le voit, la pratique du terrain s'accompagne d'un ensemble assez vaste de déboires et d'adversités que le chercheur « hors-statut », et donc sous contrat précaire,

doit dépasser s'il veut pratiquer son métier. Insistons sur ce fait. Il me semble que le chercheur statutaire jouit d'une autre forme de compréhension vis-à-vis de son statut. Pour lui, les problèmes n'émergent pas des mêmes sphères. Même si ses compétences sont parfois remises en cause, il peut bénéficier d'un soutien syndical et communautaire inexistant chez le chercheur « hors-statut » du fait même de sa situation. De plus, son appartenance à une institution légitime de fait, aux yeux des commissions administratives, sa position de chercheur voire de spécialiste.

- 29 Au contraire, le chercheur « hors-statut » et sous contrat précaire doit gagner la faveur de ses pairs et de ses financeurs. Ce n'est qu'à ce prix, parfois fort coûteux, qu'il est alors possible d'arpenter les quartiers populaires, de rencontrer les habitants de tel immeuble, de croiser pour un temps la vie des individus n'ayant rien demandé, mais qui rapidement vous font comprendre qu'ils souhaitent que cette recherche permette de témoigner d'une réalité qui les dépasse eux-mêmes. L'amour du métier pousse le chercheur « hors-statut » à poursuivre ses recherches en dépit de l'absence de possibilité d'intégrer un corps institutionnel. Au fil du temps, il acquiert une expérience singulière qui transforme ses compétences en une réelle valeur ajoutée. Doit-il pour autant vivre cela comme s'il était exclu du monde des sages ? Au contraire, cette perspective doit être perçue comme une liberté dans sa démarche et sa professionnalisation.

BIBLIOGRAPHIE

- AGIER M., 2004. *La sagesse de l'ethnologue*. Paris, L'œil neuf.
- DUVAL M., 2004. « La "secte", un tabou de la recherche ethnologique », *La Recherche*, 14 (hors série) : 78-81.
- GABORIAU P., 2002. « Point de vue sur le point de vue. Les enjeux sociaux du discours ethnologique : l'exemple des sans-logis », in GHASARIAN Ch. (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris, Armand Colin : 103-115.
- JOUENNE N., 1997. *Approche de la problématique sine domo en Haute-Loire et au Puy-en-Velay du milieu du XIX^e siècle à nos jours : contribution à l'étude du vagabondage*. Thèse sous la direction de Philippe Laburthe-Tolra, Université Paris V.
- JOUENNE N., 2001. *Dans l'atelier, Guide des savoirs et des techniques de la dentelle*. Calais, musée des Beaux-arts et de la dentelle.
- JOUENNE N., 2002. *Et la dentelle ? l'industrie d'une ville : Calais*. Paris, Marval. Ouvrage traduit en anglais et publié sous le titre : Michael Kenna *Calais Lace*. Tucson (AZ), Nazraeli Press (2003).
- JOUENNE N., 2003. « Les relations d'enquête dans une recherche ethnologique contractuelle », *Alinéa*, 13 : 165-178.
- JOUENNE N., 2005a. « Figures du travailleur pauvre : entre servage moderne et prix de la liberté ». *Rapport annuel, MRIE* : 93-107.
- JOUENNE N., 2005b. *La vie collective des habitants du Corbusier*. Paris, L'Harmattan.

JOUENNE N., 2006. « L'expérience du terrain est-elle génératrice de sagesse ? », *Anthropopages*, 5-6 : 13-21.

SELLAM L., 2005. « Le lien social par la mémoire », *Maires de France*, juillet-août : 40.

SOUTRENON E., 2005. Note critique à propos des *Naufragés* de Patrick Declerck, *Actes de la recherche en science sociale*, 159 : 88-115

NOTES

1. Voir le rapport sur *La place des jeunes chercheurs précaires dans le mouvement «Sauvons la recherche»* <http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/diversafsp/collprecaires06/txtprecaires/cadioufranque.pdf>
2. Voir à ce propos la note critique de Emmanuel Soutrenon (2005) à propos des *Naufragés* de Patrick Declerck.
3. Voir, par exemple, les déboires de Maurice Duval (2004).
4. Terme définissant les habitants de Firminy. Colloque du CERHI, 24-25 novembre 2005, *La Loire, un territoire en quête d'identité, Assises de la recherche en histoire contemporaine*, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.
5. France Culture, *Métropolitains*, 31 août 2005, 18 janvier 2006.
6. Il faut souligner aussi les efforts des laboratoires en matière de site Internet, et la création récente du site HAL-SHS du CNRS qui permet de mettre en ligne des articles et des travaux de recherches.

RÉSUMÉS

Quelles sont les solutions aujourd'hui lorsqu'un chercheur désire travailler dans sa discipline sans pour autant être statutaire d'un laboratoire de recherche ou d'une université ? Reste la forme contractuelle et toute la précarité qui font du chercheur « hors-statut » et sous contrat une entité à part dans le domaine de la recherche en France. Le témoignage présenté ici permet de mesurer l'écart entre ces deux aspects et d'entrevoir les perspectives d'une valorisation du métier d'ethnologue constituée autour d'une valeur ajoutée présente dans la particularité même du statut.

What are the solutions available today for a researcher who wishes to work in their discipline in the absence of a permanent contract with a research laboratory or a university? What is left is contract work and all the associated job insecurity which make a researcher « without status » and under contract a special kind of entity in the field of research in France. The account presented here allows us to gauge the distance between these two aspects and to begin to see the development of the profession of ethnologist formed around the added value present in the very specificity of the status.

INDEX

Mots-clés : chercheur précaire, chercheur « hors-statut », collectivité territoriale, terrain d'enquête

Keywords : fieldwork site, researcher on temporary contract, researcher « without status », semi-autonomous region

AUTEUR

NOËL JOUENNE

Membre « hors-statut » du LAU-CNRS